

Les compléments de la localisation spatiale : des arguments optionnels ou des adjoints obligatoires ?

Anne Carlier
Université de Lille, CNRS UMR STL
Anna.Carlier@univ-lille3.fr

Dans cette conférence, je m'interrogerai sur le statut syntaxique des compléments spatiaux, souvent analysés à l'instar des compléments temporels comme des adjoints. Pourtant si nous considérons la présence obligatoire et les contraintes positionnelles comme des critères de distinction entre arguments et adjoints, les compléments spatiaux ont des traits syntaxiques atypiques. D'une part, ils sont souvent obligatoires sans être contraints quant à leur position (1). D'autre part, même quand leur position est contrainte, ils peuvent être optionnels (2). Les compléments temporels, en revanche, ne sont jamais obligatoires ni contraints quant à leur position syntagmatique (3).

- (1) a. *Des enfants se promenaient **sur la digue**.*
b. *?Des enfants se promenaient **durant l'après-midi**.*
c. ***Sur la digue**, des enfants se promenaient.*
- (2) a. *Pierre sortait **de la cave**.*
b. *Pierre sortait.*
c. *??**De la cave**, Pierre sortait.*
- (3) a. *Pierre est sorti **à cinq heures**.*
b. ***À cinq heures**, Pierre est sorti.*

Ces faits empiriques soulèvent les questions de recherche suivantes :

- (i) Les constituants ayant trait à la localisation spatiale doivent-ils être considérés comme des arguments, même quand ils sont optionnels ?
- (ii) Peuvent-ils être considérés comme des adjoints, même quand ils sont obligatoires ?

Cette étude du statut des constituants spatiaux en français par rapport à l'opposition entre argument et adjoint voudrait aussi livrer une contribution au débat sur des questions plus générales ayant trait à la structure argumentale. La première question concerne la relation entre structure argumentale et la division entre syntaxe et lexique : la structure argumentale est-elle une propriété du verbe ou de la construction verbale (Levin & Rappaport 1996 vs Goldberg 1995, 2006), Croft (2006). La seconde question est liée à la définition de la structure argumentale par rapport à la division syntaxe / sémantique : est-ce que la structure argumentale est une notion syntaxique ou y a-t-il en dernière instance une base sémantique, comme l'affirment Van Valin & La Polla (1997 : 69).

“while syntactic structure is not identical with or completely reducible to semantic concepts, it is nevertheless derived and generalized from them”

Références

- Croft W. (2001). *Radical construction grammar*. Oxford : OUP.
Goldberg A. E. & Ackerman F. (2001). The pragmatics of obligatory adjuncts. *Language* 77-4:798-814.
Goldberg A. E. (1995). *A construction grammar approach to argument structure*. Chicago: UP.
Goldberg A. E. (2006). *Constructions at work*. Oxford : OUP.
Grimshaw J. (1990). *Argument Structure*. Cambridge, Mass.: MIT Press.
Levin B. & Rappaport Hova M. (1996). *Unaccusativity: At the syntax-semantics interface*. Cambridge Ms: MIT Press.
Van Valin, Robert D. and LaPolla, Randy J. 1997. *Syntax: Structure, Meaning, and Function*. Cambridge: CUP.